



## Regard sur quatre villes de Champagne-Ardenne Des complémentarités qui favorisent le développement d'un réseau de villes

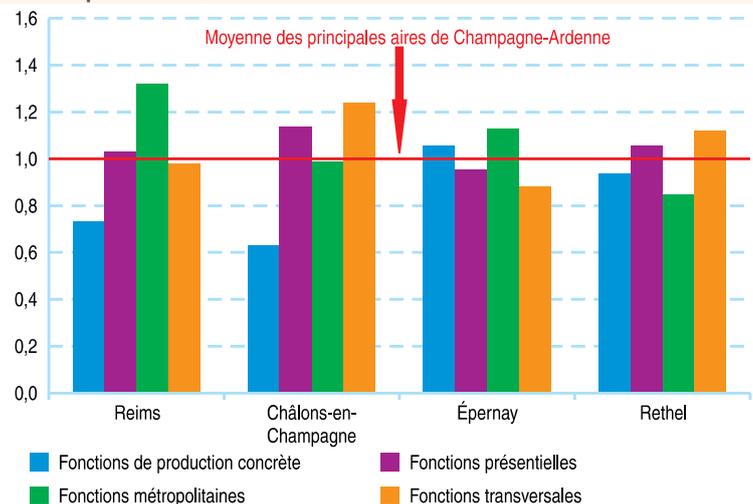
**E**n Champagne-Ardenne, les agglomérations de Reims, Châlons-en-Champagne, Épernay et Rethel jouent des rôles spécifiques et complémentaires au sein d'un réseau d'échanges plus vaste réunissant dix agglomérations de la Marne, des Ardennes et de l'Aisne.

L'agglomération rémoise présente les caractéristiques d'une grande ville de France. Elle dispose d'importantes capacités d'accumulation de richesse et d'innovation au regard de sa propension à concentrer des habitants. Douzième ville de France, Reims et son aire d'influence ne se positionnent cependant qu'au 29<sup>e</sup> rang des aires métropolitaines les plus peuplées, regroupant 314 200 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Préfecture régionale, au carrefour d'infrastructures routières, Châlons-en-Champagne contribue au rayonnement décisionnel et sa capacité d'interconnexion est renforcée par la présence de l'aéroport international de Vatry. L'agglomération d'Épernay, avec ses activités liées au champagne, est spécialisée dans la production à forte valeur ajoutée. Rethel bénéficie d'arrivées de résidents habitant auparavant à Reims et se distingue par le développement d'activités au service de la population.

Anh Van Lu, Antoine Wallaert, Insee

Les échanges de personnes, de biens, d'informations et de capitaux, de plus en plus nombreux, accroissent les interdépendances entre villes et favorisent l'émergence de « réseaux ». Ils lient non seulement des villes entre elles, mais influent également sur leurs territoires alentour, appréhendés par la notion d'« aire » (*définitions*). L'un de ces réseaux se structure autour de dix communautés d'agglomérations des départements de la Marne, des Ardennes et de l'Aisne. Au sein de ce système, les flux d'échanges (résidentiels, économiques, ou ayant trait à la santé et à l'enseignement supérieur) les plus intenses réunissent les aires de Reims, de Châlons-en-Champagne, d'Épernay et de Rethel. Ils augmentent ainsi le rôle de ces quatre territoires dans la métropolisation du réseau des dix communautés d'agglomérations.

### 1 Spécialisation des aires de Reims, Châlons-en-Champagne, Épernay, Rethel à partir des professions exercées



Lecture : la proportion d'actifs occupant des métiers des fonctions métropolitaines parmi les actifs en emploi de l'aire urbaine de Reims (24,3 %) est 1,3 fois plus importante que celle de la moyenne des principales aires de Champagne-Ardenne (18,4 %).

Source : Insee, recensement de la population 2009

## Châlons-en-Champagne, Épernay, Reims et Reims : des complémentarités existantes à développer

Cette publication commune à l'Insee Champagne-Ardenne et à l'Agence d'Urbanisme, de Développement et de prospective de la Région de Reims (AUDRR) traduit leur volonté de construire un partenariat utile, ciblé à des échelles de territoires pertinentes. Après avoir mis en évidence, dans une précédente publication (*pour en savoir plus*), les liens tissés entre dix villes et agglomérations de la Marne, des Ardennes et de l'Aisne, associées dans un projet de pôle métropolitain, le G10, un éclairage sur les quatre villes de ce réseau ayant les liens d'interdépendance les plus intenses est proposé.

L'opportunité d'un regard sur les relations entre Châlons-en-Champagne, Épernay et Reims s'est imposée. Compte tenu de sa proximité et de ses liens avec Reims, intégrer Reims à la réflexion a paru nécessaire.

L'étude met en avant des paradoxes connus ; Reims, 12<sup>e</sup> commune de France la plus peuplée et 9<sup>e</sup> aire urbaine la plus étendue n'est en fait que la 29<sup>e</sup> aire urbaine de France en nombre d'habitants. Elle n'atteint pas le seuil de population pour accéder au statut de Métropole, telle que défini par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPAM).

Ces constats ont conduit naturellement les élus du « G3 » (Châlons-en-Champagne, Épernay, Reims) à s'interroger sur les potentiels d'avenir communs et des moyens à réunir pour atteindre des objectifs concrets. La mise en place d'une Communauté urbaine, voire d'un Pôle métropolitain, pourrait constituer une étape décisive.

Dans ce contexte, la démarche de l'Insee repose sur l'analyse d'indicateurs relatifs aux trois grandes dimensions de la métropolisation (accumulation, innovation et attractivité) afin de dégager des profils de villes et de mesurer leur contribution à la métropolisation à travers différents périmètres, de proximité, interrégional ou national. L'étude met en évidence l'existence de fortes complémentarités entre Châlons-en-Champagne, Épernay, Reims et Reims.

Ces complémentarités gagneraient à être renforcées afin que ces quatre villes forment un ensemble encore plus cohérent, soudé et solidaire.

Cédric Chevalier, Président de l'AUDRR

La métropolisation peut être appréhendée par la concentration de richesses humaines, matérielles ou immatérielles. Au-delà des seules capacités de concentration et de polarisation des villes, elle peut également être évaluée à travers d'autres dimensions du développement territorial : l'*attractivité*, notamment internationale, l'*innovation*, considérée comme le marqueur de compétitivité des villes, et l'*interconnexion*, capacité d'un territoire à être relié aux autres systèmes urbains de France ou de l'étranger. La métropolisation d'un réseau de villes passe par une spécialisation de chacune des villes, afin de favoriser un développement complémentaire, cohérent et coordonné.

### Une forte concentration des habitants dans les quatre villes, mais des aires d'influence peu denses

Le degré de métropolisation peut être évalué par la capacité des territoires à concentrer des individus.

L'aire de Reims est la 1<sup>re</sup> de Champagne-Ardenne en nombre d'habitants. Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, elle rassemble 314 200 habitants (*figure 2*), soit un tiers de la population totale des principales aires de la région liées à un pôle d'au moins 5 000 emplois. L'aire de Reims regroupe 1,7 fois plus d'habitants que celle de Troyes (189 700), 3,0 fois plus que celle de Charleville-Mézières (106 200) et 3,9 fois plus que celle de Châlons-en-Champagne (81 400). Néanmoins, sa densité (131,9 habitants au km<sup>2</sup>) n'est que 1,4 fois supérieure à la moyenne des aires de la région.

L'unité urbaine (*définitions*) de Reims, composée de la ville-centre et des communes proches formant une zone de bâti continu, est pourtant très dense au regard des villes de taille similaire : 2 229,6 habitants au km<sup>2</sup>, soit la 2<sup>e</sup> densité plus importante des unités urbaines des 46 aires de France de plus de 200 000 habitants.

Cependant, son aire d'influence est la 4<sup>e</sup> moins dense (45,3 habitants au km<sup>2</sup>). Elle s'étend sur une surface relativement vaste (9<sup>e</sup> des 46 aires urbaines de plus de 200 000 habitants) et atteint l'aire de Reims, qui regroupe 14 160 habitants. Reims est en particulier la seule aire de la région présentant un solde migratoire positif avec Reims : les habitants de l'aire de Reims sont plus nombreux à venir s'installer dans celle de Reims que ceux effectuant le chemin inverse. Reims attire notamment des actifs travaillant sur Reims, et leur famille.

L'aire urbaine de Châlons-en-Champagne (81 400 habitants) est moins dense (72,1 habitants au km<sup>2</sup>) que la moyenne des aires de la région (97,5 habitants au km<sup>2</sup>). À l'inverse, à Épernay, la population est moindre (37 230 habitants), mais la densité est deux fois plus forte qu'en moyenne dans les principales aires de la région. La densité de population de l'unité urbaine d'Épernay est importante par rapport à celles de France de taille comparable (680,6 habitants au km<sup>2</sup> ; 3<sup>e</sup> sur les 49 aires urbaines de 30 000 à 50 000 habitants). Elle compense largement la faible densité de son aire d'influence (43,8 habitants au km<sup>2</sup> ; 32<sup>e</sup> sur les 49 aires urbaines de 30 000 à 50 000 habitants), laquelle s'étend par ailleurs sur une surface réduite (124,0 km<sup>2</sup> ; 30<sup>e</sup> sur les 49 aires urbaines de 30 000 à 50 000 habitants).

### Une forte spécialisation des villes selon les métiers qui y sont exercés

Les dynamiques de métropolisation tendent à renforcer la spécialisation fonctionnelle des territoires et la centralité des plus grandes villes, tout en contribuant à une fragmentation socio-économique de l'espace. Les quatre villes présentent ainsi des spécificités marquées et complémentaires à travers la répartition de l'emploi en quatre grandes fonctions, métropolitaines, productives, présentes et transversales.

Les fonctions métropolitaines (*définitions*)

regroupent les métiers liés à la conception-recherche, aux prestations intellectuelles, au commerce interentreprises, à la gestion, à la culture et aux loisirs. Leur forte présence est une caractéristique des principales métropoles nationales. En 2009, l'indice de spécificité (*définitions*) des fonctions métropolitaines de Reims est de 1,3 (*figure 1*) : la part des emplois relevant de ces fonctions (24,3 %) est 1,3 fois supérieure à la part moyenne des aires de la région (18,4 %). Reims concentre un tiers des emplois des fonctions métropolitaines des principales aires de la région. L'aire urbaine d'Épernay contribue également aux fonctions métropolitaines, avec un indice de spécificité de 1,1, en raison de sa spécialisation dans les activités relatives au champagne. Elle rassemble une centaine d'ingénieurs dans le domaine des industries de transformation agro-alimentaire, un poids au sein des fonctions métropolitaines 2,4 fois plus important que la moyenne des aires de la région.

Les métiers des fonctions de production concrète (industrie, bâtiment et travaux publics et agriculture) assurent la création de biens matériels. L'aire urbaine d'Épernay se caractérise aussi par une dominante productive marquée (indice de spécificité de 1,1) au sein d'une des régions les plus industrialisées et agricoles de France. La fonction productive est orientée autour des activités viticoles, qui représentent un quart des emplois de production concrète du territoire, soit deux fois la moyenne des aires régionales.

Les fonctions présentes, définies comme étant « au service de la population », comprennent les fonctions de distribution, de services de proximité, d'éducation et formation, de santé et action sociale, et d'administration publique. Elles sont surreprésentées à Châlons-en-Champagne (indice de spécificité de 1,1) qui, en tant que capitale administrative régionale, concentre les agents des administrations publiques des

## 2 Les aires de Reims, Châlons-en-Champagne, Épernay, Reims à travers différents indicateurs de métropolisation

Indicateurs de métropolisation		Aire urbaine de Reims	Aire urbaine de Châlons-en-Champagne	Aire urbaine d'Épernay	Aire de Reims	Aires des quatre villes	Principales aires de Champagne-Ardenne (¹)	Aires des villes de l'AVGBP (²)	Aires urbaines de France métropolitaine de plus de 200 000 habitants hors Paris
Accumulation de personnes et de biens	Population								
	<i>Total des aires</i>	314 200	81 400	37 230	14 160	446 990	936 540	3 749 560	23 988 750
	<i>Moyenne des aires</i>	///	///	///	///	111 750	78 050	170 430	521 490
	Densité de population (en hab/km²)	131,9	72,1	217,5	88,1	116,3	97,5	159,4	258,4
	Taux d'emploi au lieu de travail (en %)	43,3	46,1	52,4	41,0	44,5	42,8	42,4	41,8
	Richesse dégagée par emploi (en euros)	80 370	73 370	109 320	64 850	81 440	75 160	82 990	84 910
Accumulation de savoir et innovation	Part des cadres des fonctions métropolitaines dans l'emploi (en %)	7,4	4,9	5,8	3,6	6,7	5,6	6,6	9,2
	Rapport entre étudiants au lieu d'études et population (en %)	7,9	2,4	1,1	0,9	6,1	4,2	4,8	5,7
	Part des étudiants étrangers parmi l'ensemble des étudiants (en %)	7,2	3,5	1,4	0,8	6,8	6,6	6,0	6,9
Attractivité	Effectifs dépendant de têtes de groupe installées dans le territoire								
	<i>Total des aires</i>	19 520	4 300	2 700	470	26 990	46 890	226 450	1 914 780
	<i>Moyenne des aires</i>	///	///	///	///	6 750	3 910	10 290	41 630
	Densité de lits touristiques (en lits/km²)	6,5	2,5	13,7	4,3	5,5	6,0	12,4	38,3
	Densité de lits pour les chambres 3 et 4 étoiles	1,0	0,2	1,6	0,0	0,8	0,5	0,5	1,6
	Nombre de passagers aériens et portuaires								
	<i>Total des aires</i>	0	20 710	0	0	20 710	20 710	4 672 040	59 620 780
<i>Moyenne des aires</i>	///	///	///	///	5 180	1 730	212 360	1 296 100	

(¹) Aires urbaines et moyennes aires de Champagne-Ardenne

(²) Association des Villes du Grand Bassin Parisien

Sources : Insee, Recensement de la population 2009, Clap2010, FEE2009, SL2011, DGAC SOeS2010

services déconcentrés de l'État, ainsi que des collectivités. En particulier, les cadres supérieurs de la fonction publique sont les plus surreprésentés (indice de spécificité de 2,3), suivis des agents de catégorie B (2,0) et C (1,6). Les fonctions présentes sont plus développées au sein de l'aire de Reims (indice de spécificité de 1,1), où les personnels de lycées et de collèges et les vendeurs en commerce de proximité sont plus implantés que dans les autres villes de la région, attestant de l'attractivité résidentielle de la zone.

Les métiers des fonctions transversales, présents dans tous les secteurs de l'économie, englobent le transport, la logistique, l'entretien et la réparation. Comprenant l'aéroport de Vatry et étant située au carrefour de grandes voies routières (autoroutes A26 et A4, routes nationales N4 et N44), l'aire urbaine de Châlons-en-Champagne regroupe de nombreux métiers dans ces fonctions (indice de spécificité de 1,2).

### Des fonctions spécifiques et complémentaires pour chacune des quatre villes

Au-delà de la spécialisation des professions, des fonctions spécifiques se dégagent pour chacune des quatre villes. Elles contribuent ainsi de manière différenciée aux grandes dimensions de la métropolisation : l'accumulation de personnes et de biens, l'innovation, l'attractivité et l'interconnexion. L'aire urbaine de Reims contribue fortement à l'accumulation de richesses produites par les entreprises implantées dans la

région : elle dégage 36,3 % des richesses produites au sein des principales aires de Champagne-Ardenne, une proportion supérieure à son poids en termes d'habitants (33,5 %). En raison de la concentration des métiers des fonctions métropolitaines, généralement plus qualifiés et mieux rémunérés, la richesse dégagée (*définitions*) par emploi (80 370 euros) y est supérieure à la moyenne de la région (75 160 euros). Aire à forte vocation productive, notamment dans la viticulture, Épernay dégage 2,1 milliards d'euros, soit 7,1 % des richesses des aires de la région, pour 4,0 % de la population (109 320 euros par emploi). À l'inverse, à Châlons-en-Champagne, à forte dominante administrative, la richesse dégagée par emploi (73 370 euros) est plus faible.

La spécialisation de Reims, et dans une moindre mesure d'Épernay, dans les fonctions métropolitaines leur confère une capacité d'innovation plus élevée. La part des cadres des fonctions métropolitaines dans l'emploi, y est respectivement de 7,4 % et de 5,8 %, pour 5,6 % en moyenne dans les aires régionales.

Les étudiants représentent 7,9 % de la population de l'aire urbaine de Reims, soit 3,7 points de plus que la moyenne des principales aires régionales. Cette forte présence contribue aussi à l'accumulation de savoir et d'innovation. Elle témoigne de la capacité à offrir aux jeunes adultes une formation à des métiers qualifiés. La concentration dans l'aire rémoise des étudiants étrangers participe à l'attractivité du territoire, en particulier à l'international : 1 780 des 2 580 étudiants étrangers de

l'ensemble des aires de la région résident dans l'aire urbaine de Reims. Parmi les étudiants rémois, 7,2 % sont étrangers. De même, la capacité d'accueil touristique, notamment dans l'hôtellerie haut de gamme (3 et 4 étoiles) renforce cette dimension.

L'attractivité de l'aire rémoise est aussi économique. Les entreprises dont la tête de groupe est installée sur le territoire comptent 19 520 emplois, qu'ils soient localisés sur le territoire ou non, contre 3 910 en moyenne dans les principales aires de la région. Cette concentration traduit également un rayonnement économique, administratif et financier fort, garant d'une meilleure visibilité européenne, voire mondiale.

En raison de la forte présence d'administrations, l'aire urbaine de Châlons-en-Champagne complète le rayonnement décisionnel de Reims. Ses capacités d'attractivité et d'interconnexion, liées à l'importance de ses fonctions transversales, s'ajoutent également celles déjà présentes à Reims. L'aire rémoise se positionne en effet au croisement des autoroutes A26 et A4. Elle est desservie par le TGV, dont une des liaisons joint l'aéroport de Roissy en trois quarts d'heure. Par la présence de l'aéroport de Vatry, l'aire châlonnaise est la seule de la région à être reliée par des liaisons aériennes, nationales et internationales. En 2009, alors que le transport aérien sur le site demeure principalement tourné vers le fret, le nombre de voyageurs, utilisant les lignes nationales ou internationales (hors transit), à partir ou à destination de Vatry, s'élève à 20 710.

## Des fonctions différenciées pour les communes des aires d'influence des quatre villes

La métropolisation s'accompagne d'une fragmentation des territoires urbains en activités spécifiques : au sein des aires, quatre grandes catégories de communes se distinguent (*méthodologie*).

Concentrant à elles seules plus de la moitié de la population de leur aire respective, les communes de Reims, de Châlons-en-Champagne, d'Épernay et de Reims (*figure 3 - ville-centre d'une unité urbaine*) contribuent le plus à en déterminer les spécificités fonctionnelles.

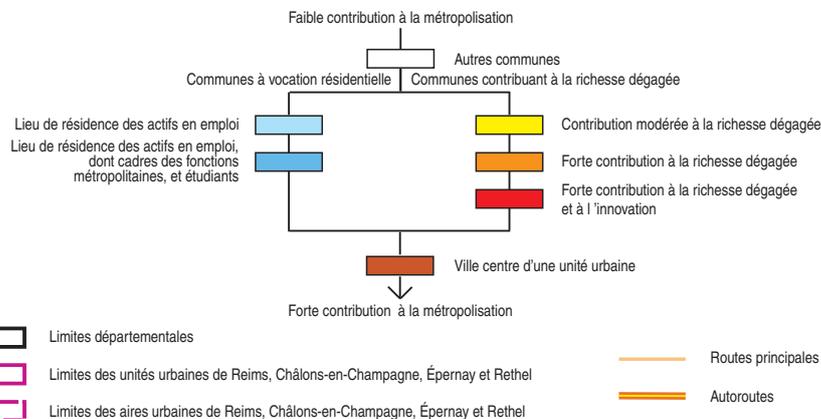
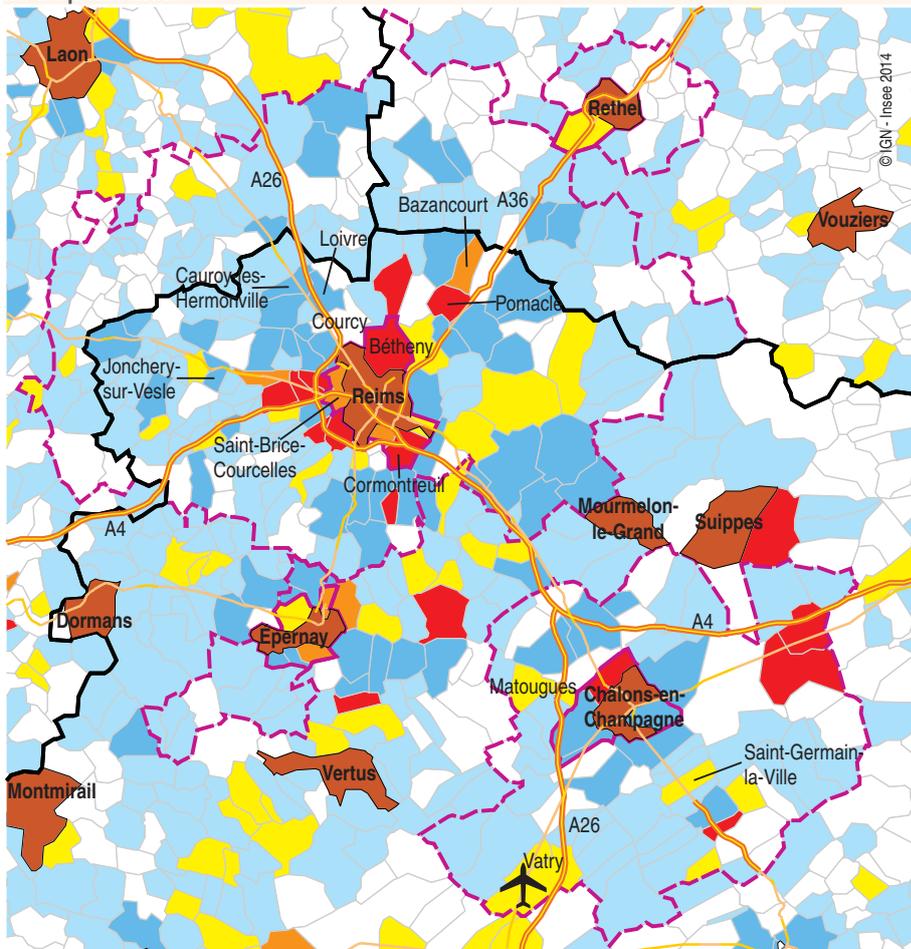
Certaines communes (*figure 3 - communes contribuant à la richesse dégagée*) contribuent à la richesse dégagée des aires avec un taux d'emploi au lieu de travail (*définitions*) important (64,0 % contre 48,2 % dans l'ensemble des aires de la région). Parmi elles, des communes (*figure 3 - forte contribution à la richesse dégagée*), situées généralement à proximité des villes-centre ou le long des principaux axes routiers, se distinguent par une forte capacité d'accumulation : la densité de population, et donc d'emplois, y est élevée (327,9 habitants par km<sup>2</sup> contre 97,5 dans l'ensemble des aires de la région). Cormontreuil, Saint-Brice-Courcelles et Tinquieux au sein de l'aire rémoise sont des communes de ce groupe ayant le plus d'emplois. Elles peuvent également contribuer à la capacité d'innovation du territoire (*figure 3 - forte contribution à la richesse dégagée et à l'innovation*), avec la présence d'établissements d'enseignement supérieur (5,5 étudiants au lieu d'études pour 100 habitants, contre 4,2 pour l'ensemble des aires de la région) ou la forte présence d'activités innovantes (7,2 cadres des fonctions métropolitaines au lieu de travail pour 100 habitants, contre 5,6 pour l'ensemble des aires de la région). Le site de Bazancourt/Pomacle, Bétheny dans l'aire de Reims ainsi que Saint-Martin-sur-le-Pré dans l'aire de Châlons-en-Champagne font partie des communes à forte contribution à la richesse dégagée et à l'innovation qui regroupent le plus d'emplois. D'autres communes (*figure 3 - contribution modérée à la richesse dégagée*) contribuent de manière moindre à l'accumulation de richesse du fait de leur faible densité de population (51,6 habitants par km<sup>2</sup>). Leur répartition est plus disparate sur le territoire. Matougues et Saint-Germain-la-Ville, au sein de l'aire châlonnaise, sont caractéristiques de ce groupe.

Un autre groupe de communes (*figure 3 - communes à vocation résidentielle*) contribue à l'accumulation en étant le lieu de résidence des actifs en emploi (48,1 emplois au lieu de résidence pour 100 habitants, contre 40,9 pour l'ensemble des aires de la région). Parmi elles, des

communes (*figure 3 - lieu de résidence des actifs en emplois, dont cadres des fonctions métropolitaines, et des étudiants*) participent plus fortement à la métropolisation du territoire : elles comptent une forte proportion de cadres des fonctions métropolitaines parmi leurs actifs résidant (5,1 cadres des fonctions métropolitaines au lieu de résidence pour 100 habitants, contre 2,1 pour l'ensemble des aires de la région) et peuvent accueillir également des étudiants. Elles se situent dans la partie marnaise de l'aire urbaine de Reims, et proche de la ville-centre pour les aires urbaines de

Châlons-en-Champagne et d'Épernay. Boulton-sur-Suippe, Cernay-lès-Reims, Hermonville, Jonchery-sur-Vesle et Loivre dans l'aire rémoise figurent parmi les communes les plus peuplées de ce groupe. Des communes (*figure 3 - faible contribution à la métropolisation*) situées principalement dans les parties ardennaise et axonnaise de l'aire urbaine de Reims et dans la partie nord de l'aire urbaine de Châlons-en-Champagne ont peu d'influence sur la métropolisation du territoire : elles cumulent une faible densité de population (36,5 habitants au km<sup>2</sup>), une faible présence

### 3 Les communes des aires des quatre villes à travers différents indicateurs de métropolisation

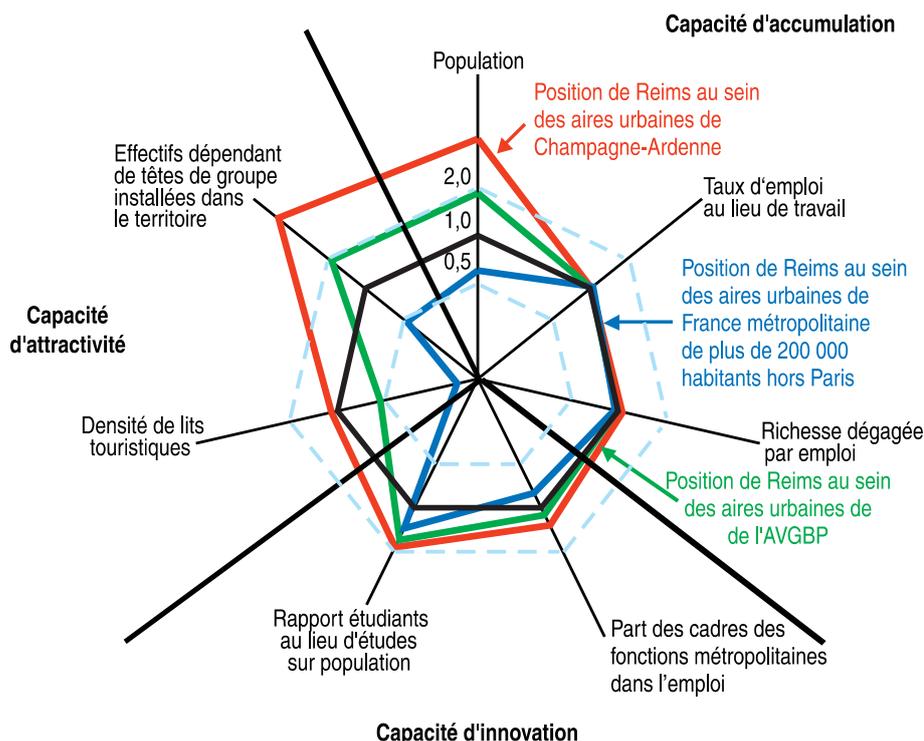


- Limites départementales
- Limites des unités urbaines de Reims, Châlons-en-Champagne, Épernay et Reims
- Limites des aires urbaines de Reims, Châlons-en-Champagne, Épernay et Reims
- Routes principales
- Autoroutes

Lecture : située au sein de l'aire urbaine de Reims au nord de la ville-centre et proche de l'autoroute A34, la commune de Bazancourt est classée parmi les communes à forte contribution à la richesse dégagée. Elle se distingue en effet par un rapport entre nombre d'emplois au lieu de travail et population 1,8 fois supérieur à la moyenne des principales aires de la région, grâce notamment à la présence d'un établissement de plus de 250 salariés du secteur de l'agroalimentaire. De plus, sa densité de population est 1,7 fois supérieure à la moyenne des principales aires de la région.

Sources : Insee, Recensement de la population 2009, Clap2010, FEE2009, SL2011, DGAC SOeS2010

**4 Le degré de métropolisation de l'aire urbaine de Reims au sein de la région Champagne-Ardenne, de l'Association des Villes du Grand Bassin Parisien (AVGBP) et des aires urbaines de France de plus de 200 000 habitants**



Lecture : la population de l'aire urbaine de Reims (314 200 habitants), un des indicateurs de sa capacité à accumuler des personnes et des biens, est 4,0 fois plus importante que la moyenne des aires urbaines de Champagne-Ardenne (78 050 habitants). Sa capacité d'accumulation est moindre au sein d'un périmètre interrégional (1,8 fois plus élevée qu'en moyenne dans les aires de l'AVGBP). Au niveau national, la population de l'aire urbaine de Reims correspond à 0,6 fois celle de la moyenne des aires urbaines de plus de 200 000 habitants, hors Paris.

Sources : Insee, Recensement de la population 2009, Clap2010, FEE2009, SL2011, DGAC SOeS2010

d'actifs en emploi, que ce soit au lieu de travail (11,1 emplois au lieu de travail pour 100 habitants) ou au lieu de résidence (35,0 emplois au lieu de résidence pour 100 habitants) et peu d'étudiants y habitent. Courcy, dans l'aire urbaine de Reims, et Courtisols, dans l'aire urbaine de Châlons-en-Champagne, sont des communes de plus de 1 000 habitants présentant ces caractéristiques.

**Une concentration de biens et de personnes encore limitée sur Reims**

L'apport de l'aire urbaine de Reims à l'ensemble des dimensions de la métropolisation est prégnant sur l'ensemble du territoire régional. Néanmoins, son rôle est plus contrasté au sein de périmètres plus larges : interrégional, comme au sein de

l'Association des Villes du Grand Bassin Parisien (AVGBP), ou national (figure 4).

La capacité d'accumulation de population de l'aire urbaine rémoise, limitée par des alentours très peu denses, en fait la 5<sup>e</sup> aire des villes de l'AVGBP en nombre d'habitants, loin derrière Rouen (651 300), Orléans (417 000) et Caen (398 000) et proche du Mans (339 000) et d'Amiens (292 700). La population de l'aire urbaine de Reims est 0,6 fois inférieure à la moyenne des aires urbaines de plus de 200 000 habitants, celle de Paris non comprise.

Son rayonnement économique demeure proche des autres grandes villes : le taux de richesse dégagée par emploi et le taux d'emploi au lieu de travail sont proches de la moyenne des aires de l'AVGBP et de celle des aires de plus de 200 000 habitants.

La plus forte concentration de l'innovation au regard de celles de la population et de la richesse dégagée, caractéristique des grandes villes, demeure cependant moins marquée à Reims qu'en moyenne dans les aires urbaines de plus de 200 000 habitants : 7,4 % de cadres des fonctions métropolitaines dans l'emploi, contre 9,2 % en moyenne dans les grandes villes de France. Reims contribue néanmoins à l'innovation au sein de l'AVGBP, dont le taux de cadres de fonctions métropolitaines est de 6,6 %, au même titre que Rouen (7,0 %), Caen (7,0 %), Orléans (9,2 %) ou Le Mans (6,8 %), à l'inverse d'Amiens (5,8 %). Le moindre apport de Reims à l'innovation est d'autant plus notable que l'aire urbaine bénéficie d'une plus forte présence d'étudiants que dans les autres grandes villes : 7,9 % d'étudiants dans sa population contre 5,7 % pour les aires urbaines de plus de 200 000 habitants. L'attractivité de Reims en termes d'implantations d'entreprises demeure contrastée. Le poids en emplois des entreprises têtes de groupe installées sur le territoire est deux fois moindre qu'en moyenne dans les aires urbaines de plus de 200 000 habitants. En revanche, il est près du double de la moyenne des aires urbaines de l'AVGBP. L'attractivité de la région parisienne l'emporte largement sur les territoires limitrophes. L'attractivité touristique, mesurée par la densité de lits touristiques sur le territoire (définitions), demeure aussi en deçà de la moyenne des grandes villes de France (cinq fois moindre) ou de celles de l'AVGBP (deux fois moindre). ■

**Champ de l'étude**

L'étude est limitée aux grandes aires dites « aires urbaines » (aires liées à un pôle de plus de 10 000 emplois) et aux moyennes aires (aires liées à un pôle de 5 000 à 10 000 emplois).

**L'Association des Villes du Grand Bassin Parisien (AVGBP)**

Au sens géographique, le Bassin parisien est un vaste territoire aux frontières imprécises, occupant la plus grande partie de la France du nord et dans lequel l'influence de Paris est prépondérante.

Une tentative de rééquilibrage de la croissance dans le Bassin parisien a été entreprise en 1973 avec la politique des zones d'appui destinées à déconcentrer le trop-plein de la croissance francilienne. Tête de réseau de la zone d'appui nord-champenoise (ZANC), Reims a bénéficié à ce titre de l'implantation de son université et d'équipements structurants. La crise pétrolière, la baisse démographique, la nouvelle politique de décentralisation, mais aussi la création de villes nouvelles comme points de fixation du développement urbain ont coupé court au projet. En 1990, dans le contexte de la décentralisation, cette demande de rééquilibrage est réapparue, portée par plusieurs villes du Bassin parisien regroupées dans « l'Association des Villes à une heure de Paris » créée à l'initiative du District de Reims. Devenue « Association des Villes du Grand Bassin parisien » en 1998, elle réunit les 18 principales villes de province situées dans la zone d'influence de la capitale, désireuses d'exploiter tout leur potentiel de développement en bonne intelligence avec la région parisienne mais aussi d'être associées aux réflexions pour l'élaboration du Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF).

Source : AUDRR

## Méthode

### Typologie des communes suivant leur contribution à la métropolisation

Afin d'analyser le rôle fonctionnel des communes des aires de Reims, Châlons-en-Champagne, Épernay et Rethel à la métropolisation, une analyse de données multidimensionnelles (Analyse en Composantes Principales), suivie de la construction d'une typologie (Classification Ascendante Hiérarchique) ont été réalisées sur les communes des départements de la Marne, des Ardennes et de l'Aisne à travers 9 indicateurs de métropolisation mobilisables au niveau communal :

- des indicateurs d'accumulation : densité de population, taux d'emploi au lieu de travail et au lieu de résidence, richesse dégagée par emploi ;
- des indicateurs d'innovation : part des cadres des fonctions métropolitaines au lieu de travail dans l'emploi, part des cadres des fonctions métropolitaines au lieu de résidence dans la population, rapport étudiants au lieu d'études sur population ;
- des indicateurs d'attractivité : rapport des étudiants au lieu de résidence sur la population, densité de lits touristiques.

Une commune sera considérée comme contribuant fortement à la métropolisation du territoire pour un indicateur donné lorsque sa valeur pour cet indicateur est supérieure à celle calculée pour la moyenne des aires de plus de 200 000 habitants. À l'inverse, une commune sera considérée comme ne contribuant pas (voire négativement) à la métropolisation du territoire pour un indicateur donné lorsque sa valeur pour cet indicateur est inférieure à celle calculée pour la moyenne des aires de la région.

Une commune sera considérée comme contribuant faiblement à la métropolisation du territoire pour un indicateur donné lorsque sa valeur pour cet indicateur est comprise entre les deux seuils définis ci-dessus.

## Définitions

L'**indice de spécificité** pour une fonction donnée correspond dans cette étude au rapport entre la part de l'emploi dans la fonction pour le territoire considéré et cette même part pour l'ensemble des aires de la Champagne-Ardenne. Un indice supérieur à 1 témoigne d'une surreprésentation de la fonction dans le territoire.

La **métropolisation** peut se définir simplement et dans un premier temps comme un lieu de concentration de richesses humaines et matérielles. Cette concentration des biens, des échanges et des personnes s'organise sur des aires très vastes, souvent discontinues. L'étalement sur des territoires de plus en plus étendus à travers l'habitat, le commerce, l'emploi, les loisirs, etc... représente une des caractéristiques de la métropolisation et s'accompagne d'une fragmentation des territoires urbains en activités spécifiques (zones industrielles, universités, hôpitaux, quartiers d'affaires, centres administratifs).

La répartition spatiale des fonctions n'est pas homogène sur le territoire. Cinq fonctions sont plus spécifiquement localisées dans les grandes aires urbaines, ce sont les **fonctions métropolitaines** : la conception-recherche, les prestations intellectuelles, le commerce interentreprises, la gestion et la culture-loisirs.

Le concept de « **cadres des fonctions métropolitaines** » vise à offrir une notion proche des emplois « stratégiques » en assurant la cohérence avec les fonctions. On ne garde ainsi parmi les emplois métropolitains que les emplois de cadres et de chefs d'entreprises de plus de 10 salariés.

**Une aire** est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle de plus de 1 500 emplois, et par des communes (couronne) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

La notion d'**unité urbaine** repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Le **taux d'emploi** est calculé en rapportant le nombre d'actifs ayant un emploi au nombre total de résidents sur le territoire considéré. Les actifs ayant un emploi peuvent être comptabilisés à leur lieu de travail (**taux d'emploi au lieu de travail**) ou à leur lieu de résidence (**taux d'emploi au lieu de résidence**).

La notion de **richesse dégagée** correspond à la valeur ajoutée dégagée par les établissements implantés sur le territoire considéré. La ventilation entre établissements d'une même entreprise de la valeur ajoutée créée par l'entreprise est répartie à partir de la masse salariale de chacun des établissements. La valeur ajoutée correspond à la différence entre la valeur finale de la production et la valeur des consommations nécessaires à cette production.

La **densité de lits touristiques** d'une zone (exprimé en lits par km<sup>2</sup>) est égale au rapport entre le nombre total de lits touristiques et la surface de la zone. Il permet de relativiser l'importance de la capacité d'accueil touristique par rapport à la taille de la zone. Cet indicateur rend compte de la capacité théorique, en termes d'accueil touristique, d'un territoire à augmenter sa population.

Les **lits touristiques** correspondent à l'offre d'hébergements, exprimée en lits, des hôtels, campings et résidences secondaires. La conversion des hébergements en lits se fait en fonction de la capacité estimée de chaque mode d'hébergement avec la règle suivante :

- capacité de l'hôtellerie homologuée : nombre de chambres x 2 ;
- capacité en hôtellerie de plein air : nombre d'emplacements x 3 ;
- capacité en résidences secondaires : nombre de résidences secondaires x 5.

Insee Champagne-Ardenne

10 rue Édouard Mignot

CS 10048

51721 Reims Cedex

Directrice de la publication :

Laurence Bloch

Rédacteur en chef :

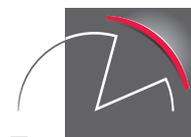
David Bates

ISSN en cours

© Insee 2014

## Pour en savoir plus

- « Le pôle métropolitain G10 : des relations privilégiées entre les agglomérations », [Insee Dossier n°37](#) - décembre 2012
- « Le projet de pôle métropolitain G10, un territoire d'échange socio-économiquement cohérent », [Insee Flash n°162](#) - novembre 2012
- « Les systèmes urbains français », [Travaux en ligne n°10](#), Datar, 2012
- « [Métropolisation et maillage du territoire](#) », Conseil Économique et Social Régional, mars 2003



**Insee**  
Mesurer pour comprendre